

Recrute par voie contractuelle :

Ingénieur - chargé de mission (h/f)

Eau-urbanisme, aménagement, affaires foncières Volet aménagement du SAGE Garonne

Article 3.3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée le 12 mars 2012

CONTEXTE

Le SMEAG est un Syndicat mixte ouvert. A ce titre, il est un acteur de la politique de l'eau aux côtés des Collectivités et de l'Agence de l'eau. L'objectif du SMEAG, avec l'appui de ses six collectivités membres (4 Départements 31-82-47-33 et 2 Régions - Occitanie et Nouvelle Aquitaine), est de promouvoir une gestion coordonnée de la Garonne. Le SMEAG est la structure porteuse du SAGE Vallée de la Garonne. Plus d'informations sur : www.smeag.fr ou www.sage-garonne.fr

LES MISSIONS

Suite à la validation par la CLE du programme d'animation du SAGE pour l'année 2019, il a été décidé d'engager, par anticipation de la mise en œuvre du SAGE, les dispositions prioritaires d'intégration de la politique de l'eau dans la politique d'occupation des sols et de l'aménagement.

Les actions réalisées la première année ont consisté à faire un état des lieux de l'intégration des enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme sur le périmètre du SAGE Vallée de la Garonne et un recensement de l'avancée des SCoT et PLUi intégrés au SAGE. Dès l'approbation du SAGE à la fin de ce semestre, des avis de la CLE sur les documents d'urbanisme devront être rendus afin d'évaluer la compatibilité de ceux-ci avec le PAGD. Aussi les projets d'aménagement entrant dans le champ de la règle 2 du SAGE "limiter les ruissellement" devront y être conformes. Les avis seront donc préparés par les services. Il est essentiel de poursuivre le travail d'accompagnement réalisé depuis septembre 2019 afin de sensibiliser davantage les élus et les techniciens aux enjeux de l'eau et d'assurer, en amont, la compatibilité des documents d'urbanisme avec le PAGD du SAGE. Cette sensibilisation vise à une meilleure application de ladite règle 2.

Il s'agit notamment des dispositions suivantes :

- Inciter les acteurs de l'urbanisme et de l'eau à interagir pour intégrer l'eau dans les projets d'aménagement et de construction
- Favoriser/développer l'accompagnement des agriculteurs pour améliorer leurs pratiques : limitation du ruissellement, de l'érosion, ...
- Limiter le ruissellement et favoriser l'infiltration des eaux pluviales en milieux urbains et péri-urbains
- Favoriser le stockage et le recyclage des eaux de pluie
- Favoriser la maîtrise foncière : ZH, espace de bon fonctionnement, inondations, ...

Les interlocuteurs externes seront donc principalement les porteurs de SCoT, de PLU(i) et de PAPI ainsi que les organisations professionnelles agricoles. Des partenariats techniques seront à proposer avec ces dernières pour faciliter la mise en œuvre des dispositions du SAGE.

Ce poste est intégré à l'équipe du SMEAG, sous la responsabilité du chef de projet SAGE, en lien notamment avec le déploiement du volet zones humides du SAGE, les politiques de prévention du risques inondations ainsi que le volet paysages du Plan Garonne, pour la préfiguration de la mise en œuvre du SAGE Garonne.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

Il s'agit de poursuivre cette mission en complémentarité et subsidiarité des différentes maîtrises d'ouvrage

pour veiller à une bonne coordination du SAGE avec les autres plans, schémas et programmes tout au long de l'année 2020.

Pour se faire il conviendra de :

- Finaliser la préfiguration de la mise en œuvre de l'Objectif Général OG III et son diagnostic sur le volet « aménagement » du SAGE comme acté en 2019 d'ici fin 2020 ;
- Poursuivre l'animation engagée afin de :
 - o Accompagner et suivi des documents d'urbanisme et des projets d'aménagements ;
 - o Réaliser les « porter à connaissance » (PAC) et les avis sur les projets de SCoT et PLUi ;
 - o Assurer la durabilité de l'alimentation en eau potable (AEP) (dont la protection des captages) et l'assainissement dans les projets d'aménagements ;
 - o Introduire la protection, la préservation et la restauration des zones humides, dans les documents d'urbanisme, la définition des espaces de mobilité de la Garonne et ses affluents et des Zone d'Expansion de Crue (ZEC) ;
 - o Intégrer la gestion et la réutilisation des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme et les Opérations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ;
- Créer une plateforme interactive à destination des élus et techniciens permettant de traduire les orientations du SAGE ;
- En lien avec le volet « Zones Humides », des partenariats techniques avec les EPF Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ainsi que les SAFER sont à construire, en lien avec l'Agence de l'Eau.

AUTRES ACTIVITÉS

- o Lien à assurer avec les politiques complémentaires : travaux des CATEZH, PGE, autres SAGEs, Natura 2000, Plan Garonne...,
- o Préparation et contribution aux réunions des instances de gouvernance de l'animation : CLE, Bureau de la CLE, Comités syndicaux, groupes thématiques, réunions de travail avec les différents partenaires,
- o Préparation de supports didactiques de présentation des travaux conduits,
- o Contribution à la communication : lettres d'information, panneaux, site Internet.

PROFIL ET COMPÉTENCES

Une formation technique d'ingénieur/master dans le domaine concerné est souhaitée.

La connaissance des démarches SAGE et des aspects réglementaires liés aux ZH et à leur préservation, aux documents d'urbanisme, Natura 2000, gestion des milieux, gestion foncière, ... est fortement souhaitée.

POSTE A POURVOIR

Type : poste non permanent

Intitulé du poste : Chargé de mission " Eau-urbanisme, aménagement, affaires foncières - Volet aménagement du SAGE Garonne "

Durée : six (6) mois renouvelable une fois.

Grade : ingénieur cadre A, filière technique

Emploi à temps complet.

Rémunération sur base indiciaire statutaire.

Résidence administrative à Toulouse, dans les locaux administratifs du SMEAG.

Permis de conduire et véhicule personnel.

Date limite de candidature : 20 août 2020

Poste à pourvoir au plus tôt : 1^{er} septembre 2020

Les candidats présélectionnés seront convoqués pour un entretien à Toulouse (31).

Adresser lettre de motivation et CV à :

Monsieur le Président du SMEAG, 61 rue Pierre Cazeneuve - 31200 TOULOUSE

Transmission par courrier : candidature@smeag.fr

Renseignements techniques : Vincent CADORET/ Renseignements administratifs : Marianne GINESTA